

Comité Syndical du 21 mai 2026

Compte rendu – Pour affichage

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai à 18 heures, les délégués élus et entérinés par les Communautés de Communes du Val de cher Controis et du Romorantinais et du Monestois, membres du syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagers du Val de Cher se sont réunis à la salle de réunion du syndicat au 22 rue de Gâtines à SEIGY (41110), sous la convocation de Monsieur Éric MARTELLIERE.

Convocation : adressée par mail le 11 mai 2026

Présents :

Communauté de Communes Val de Cher Controis

NB	COMMUNES	Délégués	titulaire	suppléant	observation
1	ANGE	BAK CLEMENT	1	0	
2	CHATEAUVIEUX	PRUNIER JEAN-PIERRE	1	0	
3	CHATILLON S/ CHER	POMA ALAIN	1	0	
4	CHEMERY	TROTIGNON Yannick	1	0	
5	CHISSAY EN TOURAINE	VERRIER Julien	1	0	
6	CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	1	0	
7	COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	1	0	départ à 20h donne pouvoir à M. GOSSEAUME
8	COUFFY	DUCHAMP GUILLAUME	1	0	
9	FAVEROLLES S/CHER	VRILLON JEAN-MICHEL	1	0	
10	GY EN SOLOGNE	PRETO PAULINO	1	0	
11	LASSAY S/ CROISNE	TOELOOSE CEDRIC	1	0	
12	LE CONTROIS EN SOLOGNE	PEAN-NORGUET ELODIE	1	0	départ à 19h38 donne pouvoir à M LELARGE
13	LE CONTROIS EN SOLOGNE	MICHOT KARINE	1	0	départ à 20h donne pouvoir à Mme TETOT
14	LE CONTROIS EN SOLOGNE	LELARGE ANTOINE	1	0	
15	LE CONTROIS EN SOLOGNE	TETOT PASCALE	1	0	
16	LE CONTROIS EN SOLOGNE	AUDIANE SEVERINE	0	1	
17	MAREUIL S/CHER	VALLA CLAIRE	1	0	
18	MEUSNES	DANGER JEAN-LUC	1	0	
19	MONTHOU S/CHER	MARCO MARCEAU	1	0	
20	MONTRICHARD VAL DE CHER	PROU ALBAN	1	0	
21	MONTRICHARD VAL DE CHER	GUDIN CHRISTOPHE	1	0	
22	NOYERS S/CHER	BRECHET CATHERINE	1	0	
23	OISLY	BARBEILLON THIERRY	1	0	
24	PONTLEVOY	BERTHAULT JEAN-LOUIS	1	0	
25	POUILLE	LEPOLLOTEC YANN	1	0	
26	ROUGEOU	FERNANDES OTILIA	1	0	
27	ST AIGNAN S/ CHER	GOMES ZITA	1	0	
28	SAINT GEORGES	PAOLETTI JACQUES	1	0	
29	ST ROMAIN S/ CHER	TROTIGNON MICHEL	1	0	
30	SASSAY	CHARLES GUIMPIED Jean-Pierre	1	0	
31	SEIGY	BARAT CLAUDE	1	0	
32	SELLES S/ CHER	GAUTHIER MICHELE	1	0	
33	SOINGS EN SOLOGNE	BRINET JEAN-LUC	1	0	
34	THESEE	CHARLUTEAU DANIEL	1	0	
35	VALLIERES LES GRANDES	METIVIER FABIEN	1	0	

Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

NB	COMMUNES	Délégués	titulaire	suppléant	observation
1	BILLY	GARNIER NICOLAS	1	0	
2	MUR DE SOLOGNE	VILLANUEVA YVES	1	0	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

NB	COMMUNES	Délégués	titulaire	suppléant	observation
1	FRESNES	BELTRAN RAPHAEL	1	0	absent excusé donne pouvoir à M. CHARLES GUIMPIED

Absents non Excusés

NB	COMMUNES	Délégués	titulaire	suppléant	observation
1	MEHERS	CHARBONNIER SEVERINE	1	0	absent
2	ST JULIEN DE CHEDON	RAYMOND FABRICE	1	0	absent

Délégués en exercice : 40

Délégués présents : 37

Pouvoir :1

Délégués exprimés : 38 dont 1 pouvoir

Quorum : 20

Assistaient à la réunion

Monsieur Romain FOURRET - SMIEEOM Val de Cher

Madame Anne CARRARETTO - SMIEEOM Val de Cher

Ordre du jour :

- ➔ Installation du comité syndical
- ➔ Election du Président
- ➔ Nombre de Vice-Présidents et de délégués constituant le bureau
- ➔ Election des Vice-Présidents
- ➔ Election des membres du bureau
- ➔ Election de la commission d'appel d'offres
- ➔ Délégations du Comité syndical au Président
- ➔ Délégations de fonction du Président aux Vice-présidents
- ➔ Délégations du comité syndical au bureau syndical
- ➔ Indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents
- ➔ Propositions de création de commissions
- ➔ Région – Désignation d'un délégué titulaire et suppléant
- ➔ AMORCE – Désignation d'un délégué titulaire et suppléant
- ➔ CNAS - Désignation d'un délégué élu
- ➔ APPROLYS – Désignation d'un délégué titulaire et suppléant

La séance est ouverte par Monsieur Éric MARTELLIERE, président sortant. Suite à l'appel et à l'installation officielle des membres de l'organe délibérant, le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance a été envoyé avec la convocation et affiché. En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La présidence est ensuite transmise au doyen de la séance, Monsieur Michel TROTIGNON, qui présidera l'assemblée jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Monsieur Clément BAK - délégué titulaire de la commune de Angé - a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Avant l'ouverture des votes à scrutin secret, le Comité syndical a désigné deux assesseurs pour veiller à la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement :

- ➔ Monsieur Nicolas GARNIER – délégué titulaire de la commune de Billy
- ➔ Monsieur Jean-Pierre PRUNIER - délégué titulaire de la commune de Châteauneuf

Au cours de cette séance, les délégués ont procédé à l'installation de la nouvelle gouvernance du SMIEEOM du Val de Cher. Toutes les élections se sont déroulées à bulletin secret.

1. Élection du Président

À l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Louis BERTHAULT (délégué titulaire de Pontlevoy) a été élu Président du Syndicat Mixte et immédiatement installé :

- M. Jean-Louis BERTHAULT : 27 voix (Élu)
- M. Alban PROU : 8 voix
- *Bulletins blancs* : 3

2. Modification de la composition du Bureau

Le Comité syndical a décidé à l'unanimité de fixer la composition du Bureau à 20 membres au total, répartis comme suit :

- 1 Président
- 6 Vice-Présidents
- 13 Autres membres

3. Élection des Vice-Présidents

Les six postes de Vice-Présidents ont été pourvus dès le premier tour de scrutin pour chaque élection :

- 1ère Vice-présidente : Madame Zita GOMES (Saint-Aignan)
– *Élue avec 22 voix* (face à M. Alban PROU : 14 voix / 2 blancs).
- 2ème Vice-président : Monsieur Yves VILLENUEVA (Mur-de-Sologne)
– *Élu avec 37 voix* (candidat unique / 1 blanc).
- 3ème Vice-présidente : Madame Michèle GAUTHIER (Selles-sur-Cher)
– *Élue avec 19 voix* (face à M. Alain POMA : 18 voix / 1 blanc).
- 4ème Vice-présidente : Madame Catherine BRECHET (Noyers-sur-Cher)
– *Élue avec 34 voix* (candidate unique / 4 blancs).
- 5ème Vice-président : Monsieur Daniel CHARLUTEAU (Thésée)
– *Élu avec 31 voix* (face à M. Christophe GUDIN : 7 voix).
- 6ème Vice-président : Monsieur Thierry GOSSEAU (Choussy)
– *Élu avec 36 voix* (candidat unique / 2 blancs, 1 nul).

Note d'information : Tous les candidats élus ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été proclamés dans leurs fonctions respectives et immédiatement installés pour le mandat en cours.

4. Élection des autres membres du Bureau

Conformément à la composition fixée, le Comité syndical a procédé à l'élection successive des 13 membres restants du Bureau au scrutin secret uninominal. Pour l'ensemble de ces scrutins, le nombre total de votants est resté constant à 38 (les départs constatés en cours de séance ayant fait l'objet de transmissions de pouvoirs régulières).

Tous les candidats ont obtenu la majorité absolue dès le premier tour et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Liste des 13 membres élus (par ordre d'élection) :

1. M. Claude BARAT (Seigy) – *Élu avec 38 voix*
2. M. Guillaume DUCHAMP (Couffy) – *Élu avec 38 voix*

3. M. Yannick TROTIGNON (Chémery) – *Élu avec 37 voix* (1 blanc/nul)
4. M. Cédric TOELOOSE (Lassay-sur-Croisne) – *Élu avec 38 voix*
5. Mme Pascale TETOT (Le Controis-en-Sologne) – *Élue avec 33 voix* (5 blancs/nuls)
6. Mme Cécile GOMES RECCHIA (Oisly) – *Élue avec 36 voix* (2 blancs/nuls)
7. M. Clément BAK (Lassay-sur-Croisne) – *Élu avec 38 voix*
8. M. Alban PROU (Montrichard Val de Cher) – *Élu avec 36 voix* (2 blancs/nuls)
9. M. Jean-Michel VRILLON (Faverolles-sur-Cher) – *Élu avec 38 voix*
10. M. Julien VERRIER (Chissay-en-Touraine) – *Élu avec 38 voix* (1 blanc/nul)
11. M. Marceau MARCQ (Monthou-sur-Cher) – *Élu avec 38 voix*
12. M. Alain POMA (Châtillon-sur-Cher) – *Élu avec 34 voix* (4 blancs/nuls)
13. M. Nicolas GARNIER (Billy) – *Élu avec 38 voix* (1 blanc/nul)

Récapitulatif des mouvements de séance (Pouvoirs) :

- ☞ 19h38 : Départ de Mme Élodie PÉAN-NORQUET (Le Controis-en-Sologne), pouvoir donner à M. Antoine LELARGE.
- ☞ 20h00 : Départ de Mme Karine MICHOT (Feings), pouvoir donné à Mme Pascale TETOT.
- ☞ 20h00 : Départ de M. Jean-Pierre RABUSSEAU (Coudes), pouvoir donner à M. Thierry GOSSEAUME.

5. Élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président a rappelé les règles de composition de la Commission d'Appel d'Offres, qui comprend de fait le Président du Syndicat Mixte ainsi que 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Une seule liste de candidatures ayant été déposée, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été élus à l'unanimité après vote du Comité syndical.

La commission est donc composée comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame GOMES DE SA Zita	Monsieur BARAT Claude
MONSIEUR CHARLUTEAU Daniel	Madame BRECHET Catherine
MONSIEUR BARBEILLON Thierry	MONSIEUR BAK Clément
MONSIEUR GOSSEAUME Thierry	MONSIEUR PROU Alban
MONSIEUR VRILLON Jean-Michel	MONSIEUR VERRIER Julien

6. Délégations de compétences accordées au Président

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité syndical a voté à l'unanimité l'attribution de plusieurs délégations de compétences au Président pour la durée de son mandat.

L'objectif est de simplifier l'administration courante du syndicat. Le Président est ainsi autorisé à prendre directement décision dans les domaines suivants :

- Emprunts et gestion financière : Réalisation des emprunts d'investissement (dans la limite du budget voté) et gestion des opérations financières associées.
- Marchés publics : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services, pour l'ensemble des procédures non formalisées (en deçà des seuils européens).
- Assurances : Signature et passation des contrats d'assurance du syndicat.
- Biens mobiliers : Vente (aliénation de gré à gré) de biens mobiliers dans la limite de 4 600 € par opération.
- Frais de justice et honoraires : Fixation et règlement des honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts jusqu'à 48 000 € TTC par affaire.
- Actions en justice : Représentation du syndicat en justice (sous réserve de l'aval préalable de l'assemblée délibérante).
- Trésorerie : Réalisation de lignes de trésorerie dans la limite d'un plafond de 100 000 €.

Le Comité syndical autorise le Président à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de ces délégations.

7. Délégations de fonctions attribuées aux Vice-Présidents

Conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président a proposé la répartition des compétences opérationnelles entre les différents Vice-Présidents.

Le Comité syndical a validé à l'unanimité l'attribution des commissions et portefeuilles de compétences suivants pour le mandat en cours :

- ➔ Madame GOMES DE SA Zita : 1^{ère} Vice-présidente : Finances – Fiscalité - Communication
- ➔ Monsieur VILLENEUEVA Yves : 2^{ème} Vice-président : Grands travaux - Mutualisation
- ➔ Madame GAUTHIER Michèle : 3^{ème} Vice-présidente : Collectes - traitement
- ➔ Madame BRECHET Catherine : 4^{ème} Vice-présidente : Déchèterie - recyclerie
- ➔ Monsieur CHARLUTEAU Daniel : 5^{ème} Vice-président : Prévention – compostage - biodéchets
- ➔ Monsieur GOSSEAUME Thierry : 6^{ème} Vice-président : centre de transfert de Choussy

Ces délégations de fonctions feront l'objet d'arrêtés officiels signés par Monsieur le Président.

8. Délégations de compétences accordées au Bureau syndical

Conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité syndical a voté à l'unanimité la délégation de certaines de ses attributions au Bureau syndical afin d'optimiser la gestion courante du syndicat.

↳ Prendre toute décision relative au fonctionnement du SMIEEOM Val de Cher, à l'exception de celles déjà déléguées au Président du SMIEEOM Val de Cher par la délibération n°13-2026, laquelle précise les délégations consenties au Président conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, ainsi que celles mentionnées ci-dessous :

- Contractualisation liée à consultations soumises à publicité (des marchés publics)
- La création de poste d'agent

9. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président a présenté les règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour le Sur proposition du Président et vu les articles L. 5211-12, R. 5211-4, R. 5212-1 et L. 2123-20-1 du CGCT, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- FIXE l'indemnité de fonction mensuelle du Président au taux de 25,713 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).
- FIXE l'indemnité de fonction mensuelle de chacun des 6 Vice-Présidents au taux de 10,813 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).
- DIT QUE ces indemnités seront versées à compter du 21 mai 2026 (date de l'installation du Comité syndical).
- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 65, article 6531.

10. Propositions de création de commissions

Monsieur le Président informe les délégués présents que chaque vice-président proposera la mise en place de commissions en lien avec sa délégation et que les membres en seront informés ultérieurement. Il est également précisé que chaque délégué aura la possibilité de s'inscrire dans la commission de son choix.

11. Désignation des représentants auprès de la Région

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la Région détient la compétence de planification de la politique de prévention et de gestion des déchets. Elle pilote notamment l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Afin de représenter le syndicat et de participer activement aux différents groupes de travail régionaux, le Comité syndical a décidé à l'unanimité de désigner ses représentants :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Louis BERTHAULT
- Délégué suppléant : Monsieur Daniel CHARLUTEAU

12. Désignation des représentants auprès de l'association AMORCE

Le Président a rappelé qu'AMORCE est le premier réseau national de collectivités et de partenaires engagés dans la transition écologique, la gestion des déchets et de l'énergie. Cette association constitue un réseau d'échange d'expertises et assure la représentation des intérêts des collectivités auprès des pouvoirs publics.

À la suite du renouvellement des mandats locaux, le Comité syndical a désigné à l'unanimité ses représentants pour y siéger :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Louis BERTHAULT
- Déléguée suppléante : Madame Zita GOMES

13. Désignation du représentant auprès du CNAS

Le SMIEEOM Val de Cher adhère depuis 2002 au Comité National d'Action Sociale (CNAS), qui propose des prestations d'action sociale au personnel de la structure.

Suite au renouvellement du Comité syndical, les délégués ont désigné à l'unanimité le représentant de l'établissement au sein des instances du CNAS :

- Délégué élu : Monsieur Claude BARAT

14. Désignation des représentants auprès d'APPROLYS Centr'Achats

Le syndicat adhère depuis 2024 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) APPROLYS CENTR'ACHATS, une centrale d'achat publique qui permet d'optimiser la commande publique locale.

À la suite du renouvellement de l'exécutif, le Comité syndical a désigné à l'unanimité ses représentants pour siéger au sein de ce groupement :

- Déléguée titulaire : Madame Zita GOMES
- Déléguée suppléante : Madame Catherine BRECHET

Informations diverses :

Avant la levée de la séance, plusieurs interventions ont eu lieu concernant l'organisation des services de collecte et l'avenir des relations institutionnelles :

- **Intervention de Monsieur Nicolas GARNIER** : Monsieur Nicolas GARNIER a rappelé le souhait de sa commune de voir instaurer une collecte des recyclables en porte-à-porte. Rappelant le rattachement historique de Billy au Romorantinais et au Monestois, il a informé l'assemblée de son intention de solliciter sa communauté de communes pour engager une réflexion sur un éventuel retrait du SMIEEOM Val de Cher.
- **Réponse du Président** : Monsieur le Président a indiqué entendre la position de la commune de Billy, tout en précisant qu'une telle démarche de retrait nécessiterait, au préalable, des échanges approfondis entre toutes les parties concernées afin d'en étudier les modalités et d'en mesurer précisément les impacts.

- **Intervention de Monsieur Jacques PAOLETTI** : Monsieur Jacques PAOLETTI a tenu à féliciter chaleureusement Monsieur Jean-Louis BERTHAULT pour son élection à la présidence. Il a salué ses facultés d'écoute et son sens de la concertation, déjà mis en œuvre lors de la réunion de travail du lundi précédent. Ces échanges ont porté sur le déploiement attendu de la collecte des emballages en porte-à-porte (poubelle jaune). M. PAOLETTI a souligné que la prise en compte rapide des attentes des élus du Val de Cher Controis témoignait d'un réel respect envers la Communauté de communes, détentrice de la compétence juridique. Il a conclu en réitérant son soutien plein et entier au nouveau Président dans l'exercice de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.